

Grenelle de l'éducation Atelier Revalorisation

Séance 2, Mercredi 25 novembre 2020 matin

Présent-es :

OS : FSU (2), SNE (1), SGEN-CFDT (1), SNALC (1), SNEC-CFTC (1), UNSA (1)

Association : FCPE (1 – Driss El Alaoui Moulay)

Société civile : Dominique Laurent (DRH Schneider), M Lecompte (COS.education), Annaïck Frappart (prof en lycée à Nantes), Josiane Jaussaud-Bara (PE, directrice d'école de 2 classes, PEMF, Haute Loire), Xavier Mouchard (proviseur), Ilana Cicurel (députée européenne) et Xavier Le Gall (SG Rectorat bordeaux)

MEN organisateur : Marie-Pierre Luigi (présidente), Guy Waïss (SG) et Laura Gelis

En Guest : Mme Dubo (DGRH)

Thématique de la séance

Revalorisation des rémunérations : sur quels éléments de la paie ?

Au-delà du critère « ancienneté de service », quels sont les éléments qui doivent être plus précisément considérés et selon quelles modalités ?

- Les fonctions exercées (exemple des Indemnités pour Mission Particulière...)
- Le temps de travail
- Le lieu d'exercice (éducation prioritaire, DROM, ruralité...)
- La formation
- L'innovation
- Le mérite ... (individuel ? collectif ?)

En introduction de la séance, la présidente rappelle l'objet de ces ateliers : un incubateur pour faire émerger des idées, poser des questions. Le secrétaire général fait lui une intro chiffrée sur l'EP, les DROM et le rural. Les échanges se sont donc axés pendant les 2 premières heures sur ces points. Aucune information n'a été donnée sur l'expérimentation lancée par le ministère dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes pour réformer le pilotage de de l'éducation prioritaire, ni sur l'absence de prolongation de la clause de sauvegarde de l'indemnité ZEP pour les lycées (demande seulement fin octobre aux académies de bricoler une rémunération à base d'IMP pour que les collègues continuer à toucher la même somme).

Après une interruption de séance, la présidente a relancé les échanges autour des autres points prévus : la reconnaissance de l'exercice de fonction spécifique, Prévoir des indemnités identiques pour tous ou avec une part fixe et une part variable, reconnaissance du mérite individuellement ou collectivement, les questions de formations et la déconnexion de l'évaluation du déroulement de carrière.

Quelques chiffres

En EP, il y a environ 120 000 enseignant-es, CPE et psyEN (dont 45 000 en REP+). L'indemnité REP est de 1734€ annuel brut et l'indemnité REP+ de 4600€ annuel brut (sans la dernière marche).

DROM : 5% des enseignant-es exercent en DROM (5,1% PE, 5,6% dans le 2nd degré).
Rémunération : règles FP

Rural isolé (fait le lien avec les contrats locaux d'accompagnement), difficulté de définition exacte des zones concernées. Ce sont 25 000 PE soit 27% des PE (86% de femmes) et 10 500 dans le 2nd degré.

Ce que l'on a porté pour la FSU

- L'essentiel est l'amélioration du salaire de toutes et tous. C'est ce qu'attendent les enseignant-es comme réponse à la complexification du métier.
- La reconnaissance de la difficulté de travail en lien avec une mission particulière ou un lieu d'exercice passe par de la rémunération, comme c'est déjà le cas, mais aussi par l'amélioration des conditions de travail : réduction des effectifs, formation continue, réduction de l'isolement professionnel dans les zones rurales (sans forcément passer par des regroupements d'écoles), augmenter les moyens attribués aux écoles (fournitures scolaires, équipement de l'école, déplacements pour des sorties culturelles, avoir des projets...), avoir des équipes pluridisciplinaires au complet afin que les élèves et les familles bénéficient de la meilleure prise en charge possible.
- EP : difficultés différentes entre REP et REP+ d'où un niveau de primes différent mais peut être qu'on arrive à une différence trop marquée (aspect financier et aspect conditions de travail avec la pondération pour le travail en équipe).
- EP : problèmes des écoles isolées et des écoles en zone rurale qui en sont exclues alors que les difficultés scolaires et sociales peuvent être identiques à des écoles en EP (rappel des ZEP rurales).
- EP : La refondation de 2014 a exclu tous les lycées alors que l'on sait que plus de 35% des élèves de REP et REP+ s'orientent en LP où les élèves sont à plus de 55% d'origine défavorisée. Par ailleurs, si on doit discuter sérieusement sur ce dossier de l'éducation prioritaire, il faudrait penser en termes d'équipes pluriprofessionnelle au complet et intégrer la réflexion sur la santé scolaire et l'assistance sociale.
- Zones violences (la politique de la ville) : il est temps de faire une mise à jour de la liste des écoles et établissements (arrêté 2001).
- Mérite : PPCR a permis de réduire l'impact du mérite dans le déroulement de carrière il n'est pas question de revenir en arrière. Au contraire, il nous faut poursuivre pour déconnecter totalement le déroulement de carrière des évaluations.
- Coût de la vie : envisager de réfléchir à mettre à jour et revaloriser l'indemnité de résidence. Il est en effet difficile de louer un logement dans les grandes villes, mais c'est aussi le cas dans les zones frontalières (comme la Haute-Savoie, l'Ain).
- Logement : au-delà des zones de vie chère, les enseignant-es peuvent aussi avoir des difficultés à trouver un logement quand ils et elles sont nommé-es dans une zone rurale isolée.
- Pour répondre à la députée européenne qui demande de faire participer les professeurs à la recherche, nous rappelons que la recherche en éducation n'est pas considérée comme un investissement d'avenir en France. Il y a 10 ans, l'INRP est supprimé parce qu'il y avait trop de profs déchargés...Pourrait-on imaginer le développement du système de santé sans recherche médicale ?
- Nous avons encore une fois souligné que ce Grenelle devant déboucher sur une loi de programmation, il devrait être un sujet relevant du Premier Ministre puisque les

échanges du jour montrent que les sujets évoqués pendant 2 h relèvent de l'interministériel (IR, politique de la ville...).

Note d'ambiance

- Positionnement identique du côté MEN, 1 : on ne sait pas trop où on va, 2 : faire en sorte que les OS prennent le moins possible la parole. Nous avons eu la parole en dernier contrairement à la dernière fois et l'idée première de la présidente étant bien de chercher à faire financièrement « la différence par rapport une situation lambda », on peut mieux saisir cette attitude côté ministère.
- Interventions des deux enseignantes un peu discordantes par rapport au discours officiel porté par la députée européenne LREM. Elles sont intervenues pour rappeler la promesse de « revalorisation historique » de Blanquer et que cela ne pouvait pas passer par une simple revalorisation de IMP ou par la reconnaissance d'un mérite soumis au bon vouloir du supérieur hiérarchique.
De son côté, le proviseur de lycée voudrait pouvoir reconnaître toutes les missions par du financiers (pas seulement par l'évaluation).
- La reconnaissance des parents et le sourire des enfants vaut plus que les revalorisations de salaire pour le représentant de la FCPE (déjà évoqué la semaine dernière).
- Le SG du rectorat de Bordeaux a évoqué le problème des écoles orphelines, exclues de la carte EP car non rattachées à un collège EP, et la nécessité de réfléchir à des primes collectives (pour l'ensemble des personnels d'une école ou d'un établissement) basées sur les attendus de réussite, sur la capacité à faire progresser les élèves qui en ont le plus besoin (en s'appuyant sur les évaluations de CP et de 6^{ème}).
- Quelques éléments de langage de la députée européenne : « il faut sortir de la verticalité de l'inspection » ; « En EP, attention aux effets pervers des aides qui n'encouragent pas les chefs d'établissement et les chefs d'école à plus de mixité », « le syndrome du fayot » (l'enseignant qui veut faire plus mais qui subit trop souvent une pression de ses collègues au motif que ça ne sert à rien d'en faire plus car il ne sera pas payer en plus).
- Pour le DRH de Schneider France, la reconnaissance c'est essentiellement du salaire mais pas que. De même, la première raison pour laquelle un-e salarié-e quitte une entreprise est la relation avec le manager (pas le salaire). Et le meilleur pour finir : ce n'est pas parce qu'on est sûr de l'humain qu'on ne peut pas évaluer le mérite (ou la performance), on peut le faire à l'école comme à l'hôpital (ce qui permettrait de nous rendre compte que le dysfonctionnement des urgences ne relève pas d'un problème de moyens mais de performance et d'organisation insuffisantes).